



donner de l'argent à mes enfants ET APL

Par **panasonic**, le **30/09/2024 à 16:24**

Bonjour,
Une question d' APL.
Voilà, mon fils âgé de 30 ans, a toujours un travail précaire, au smig souvent et moins quand il est sans emploi ou en intérim. Il s'est mis en collocation avec un ami et compte demander des APL.
Ma femme et moi allons lui faire une donation de 30000€ ou moins s'il le faut. Pourra il toucher des APL malgré cette donation.
Merci de votre aide
gerard

Par **yapasdequoi**, le **30/09/2024 à 18:53**

Bonjour,
Il faut qu'il fasse une simulation. DE toute façon il devra déclarer toutes ses ressources.

Par **panasonic**, le **30/09/2024 à 19:19**

Merci de votre réponse.
Mais va il perdre ses apl s'il les demande
merci

Par **yapasdequoi**, le **30/09/2024 à 19:36**

Les APL ne sont pas un "cadeau" ou une prime qu'on gagne ou qu'on perd, c'est une *aide* au logement pour ceux qui en ont besoin.
Si vous l'aidez il n'a pas besoin de l'aide de l'Etat.

Par **panasonic**, le **30/09/2024** à **21:25**

Merci